

Le parrainage

un adulte en plus pour se construire

Le parrainage de proximité offre à un enfant la possibilité de nouer ou construire une relation affective durable avec un autre adulte. Il permet aux familles d'élargir leur réseau relationnel et de rompre leur isolement. Pour l'enfant, c'est un nouveau lien social, pour les parents, un soutien et pour le parrain, c'est la possibilité de concrétiser un engagement de solidarité.

Début d'une rencontre

Le parrainage débute par une rencontre entre un parrain, un enfant et sa famille, tous engagés dans une démarche volontaire. Cette mise en relation est organisée par une association ou un service qui accompagne le parrain, son filleul et sa famille tout au long du parrainage. Lorsque chacun s'est choisi, un lien affectif s'installe dans le respect et la confiance mutuels. C'est dans ces conditions que le parrainage peut enrichir tous les acteurs de cette relation durable : enfant, parrain, parents.

Du temps partagé

Le parrainage consiste pour l'adulte qui devient parrain à donner de son temps à un enfant afin de l'aider à grandir. La proximité géographique du parrain et de l'enfant facilitera les rencontres et la relation pourra s'installer dans la durée. Le temps passé ensemble est l'occasion d'échanges et de découvertes pour tous. Pendant ce temps défini qu'ils passent ensemble, le parrain partage avec l'enfant sa vie de famille. C'est l'occasion d'échanges et de découvertes pour tous les deux.

Un soutien à la parentalité

Le parrainage est une relation complémentaire à celle qui lie un enfant à ses parents. Grâce au parrainage, les parents peuvent partager avec un adulte bienveillant leurs interrogations et leur intérêt pour le devenir de l'enfant. Il leur permet également de souffler un peu, de prendre du temps pour eux.

Un accompagnement adapté à chaque enfant

Le parrainage s'adresse à tous les enfants, qu'ils vivent dans leur famille, qu'ils en soient séparés (éloignement géographique, hospitalisation, difficultés familiales) ou qu'ils en soient privés. La diversité des formes de parrainage en fait une pratique souple et singulière, chaque parrainage est unique.

L'Union Nationale des Associations Familiales

L'UNAF est une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant régulièrement en France. Elle a été créée par une ordonnance du 3 mars 1945.

L'UNAF a quatre missions fondamentales :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions qui concernent la famille.
- Représenter l'ensemble des familles auprès de toutes les institutions politiques locales ou nationales.
- Gérer des services d'intérêt familial dont la charge lui est confiée par l'Etat.
- Représenter de plein droit les familles devant la justice.

L'UNAF contribue à la réflexion et aux actions de soutien à la parentalité.

Elle est membre du :

- Comité National du Parrainage depuis sa création en mai 2003.
- Comité de pilotage national des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

L'UNAF accompagne les UDAF dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les UDAF s'engagent dans la promotion du parrainage. Elles diffusent l'information et apportent un soutien logistique et technique. Elles peuvent créer un service de parrainage lorsqu'il n'en existe pas sur leur département.



Pour en savoir plus : www.unaf.fr
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UNAF)
28, PLACE SAINT-GEORGES 75009 PARIS
TEL. 01 49 95 36 00 - FAX : 01 40 16 12 76



Le parrainage de proximité

Bénévolat
SOLIDARITÉ
TOLÉRANCE
Partage
Relation affective
Engagement
Confiance

*Donner du temps
à un enfant,
un adolescent
pour l'aider à grandir*